

Accès à l'information - Montérégie

De: Accès à l'information - Montérégie
Envoyé: 14 janvier 2021 17:06
À:
Objet: Demande d'accès 200742866 - Courriel réponse
Pièces jointes: A- Art. 23 et 24_2020.pdf; A- Art. 53 et 54_2020.pdf; Avis de recours.pdf

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 3 décembre dernier, concernant les lots 2 631 692, 2 632 881, 2 951 521, 2 951 522, 2 951 569, 2 951 804, 6 015 678, 6 016 661 et 6 047 881.

Les documents suivants sont accessibles :

- **7430-16-01-0384000;**
 1. Rapport de l'inspection du 20120716;
 2. Rapport de l'inspection du 20121123;
- **7610-16-01-1185400;**
 3. Avis de non-conformité du 20190924;
 4. Rapport de l'inspection du 20190814;
- **U-e;**
 5. Compte rendu téléphonique ligne urgence environnement du 20200617;
 6. Compte rendu téléphonique ligne urgence environnement du 20200709;
 7. Compte rendu téléphonique ligne urgence environnement du 20140910;
 8. Compte rendu téléphonique ligne urgence environnement du 20200723;
 9. Rapport d'intervention d'urgence du 20200617.

Pour télécharger lesdits documents, veuillez cliquer sur le lien suivant :
<https://environnementqc.sharepoint.com/:f:/s/Accessinformation-DR/EjKiZGUcolBJn1gTYZzR6OEBXaLtMn11zDe3NB9-S6BM1w?e=4QsM0V>

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec 

**L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des
renseignements personnels**

**Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la
Montérégie**

201 place Charles-LeMoyne, 2^e étage

Longueuil (Québec) J4K 2T5

Téléphone : (450) 928-7607 poste 455

Télécopieur 450) 928-7755

www.environnement.gouv.qc.ca

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-07-16	Heure d'arrivée : 10 h 17	Heure de départ : 12 h 00
Inspecteur : Josée Chevrette	Accompagné de : -	

N° intervention : 300750487	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0384000	N° du rapport d'inspection : 400946147
N° demande : 200345776	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier s'il y a dragage dans le fleuve; plainte de la Ville de Longueuil	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Club nautique de Longueuil inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2075846	Type de lieu : marina, port et quai
Localisation du lieu inspecté : 601, chemin de la Rive, Longueuil (Québec) J4H 4C9 Lot 2 361 418 du Cadastre du village de Longueuil, Ville de Longueuil, MRC de Longueuil (et Lot 2 010 642 du Cadastre du Québec (en littoral) et Lot 2 361 463 (bâtiment d'accueil))	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,534416666700;-73,519333333300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Le Club Nautique Longueuil inc.			15722689

Conditions météo
Ensoleillé

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	
Articles 53-54 de la L.A.D.	Employé Articles 23-24 de la L.A.D.	
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 23-24 de la L.A.D.	
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Articles 53-54 de la L.A.D.		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input checked="" type="checkbox"/> oui (appelé)	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 19 + 2 vidéos	Nombre de photos annexées au rapport : 9
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Josée Chevrette avec un appareil photo de type Canon, modèle PowerShot A1200 HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\chejo02\7430-16-01-0384000\2012-07-16	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Emplacement des travaux de dragage au Club nautique de Longueuil inc.
	2	Carte d'espèces à risque selon le CDPNQ (version papier seulement)
	3	Cartographie des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (version papier seulement)
	4	Cartographie des espèces animales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (version papier seulement)
<input checked="" type="checkbox"/> Autre		Photos (version papier seulement)

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Duplicata des échantillons remis : oui non s. o.

Demandes d'analyses jointes au rapport : oui non s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Suite à une plainte de la Ville de Longueuil concernant du dragage dans le fleuve sur un de leur terrain loué par le Club Nautique de Longueuil inc., une vérification a été faite.

3. Description de l'inspection

Je me présente au 601, chemin de la Rive à Longueuil à 10 h 17. J'aperçois une pelle mécanique dans le deuxième bassin (carte 1 et photo 1). Arrivée à proximité des travaux, ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} se présentant comme étant ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} se dirige vers moi, rejoint par la suite de ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} et des membres et employés de la marina.

J'explique à ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} et ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} plus particulièrement, assistés de plusieurs personnes, que ce type de travaux est assujéti à un certificat d'autorisation, et quand l'absence de celui-ci, je leur demande leur collaboration pour l'arrêt des travaux. Ils me demandent quelle est la différence entre l'arrêt et la collaboration, et je leur explique que nous n'exigeons pas l'arrêt, mais nous demandons une collaboration, et que nous interviendrons en conséquence. Ils décident de collaborer, et ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} dit à son ami, ^{Articles 53-54 de la L.A.D.}, de cesser et il le fait immédiatement, à 10 h 30 (photo 2).

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} me demande combien de temps ça prend pour avoir un CA, mais je n'ai pas la réponse. Il le veut maintenant, mais c'est impossible. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} dit qu'il ne reste qu'environ 20 minutes de travaux (des travaux qui ont débuté vers 9 h environ le 16 juillet 2012). Je leur remets ma carte, à lui et ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} en notant le nom de M. Primeau. Je les informe qu'ils doivent joindre M. Primeau afin de savoir s'il peut autoriser ces travaux.

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} veut savoir que va t'il leur arriver compte tenu qu'ils ont effectués des travaux sans CA. Je leur dis qu'une SAP pourrait être envisageable. Je leur décris ce qu'est une SAP. Il semble indifférent.

Ils m'informent, car les réponses et les questions viennent de toute part, qu'ils sont un organisme à but non lucratif, qu'ils sont privés. Je leur dis que c'est des fins commerciales. Ils me répondent que non, que ça appartient aux membres. Ils ont passés à une autre question.

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} m'explique ce qu'il veut faire et en quoi consiste leur problème (photos 3-4) :

- Dû au faible niveau de l'eau et à l'affaissement du muret de roches, les bateaux frappent le fond de l'eau et abîment leur coque. Il dit aussi que les vagues apportées des bateaux au fleuve n'aident pas la cause.
- Il y avait jadis un muret qui concentrait les roches en berge, mais il a cédé et ainsi les roches déboulent dans l'eau.
- Il ne veut que remonter ces roches qui sont sur le muret non nuisible dans le fond de l'eau afin de replacer son quai qui dessert 6 bateaux. Il veut en quelque sorte, "restabiliser" la berge.

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} et ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} m'informent plus tard que le Club possède un permis desservi par le fédéral et valide jusqu'en 2024 pour la construction d'un brise-lame, ce qu'ils n'ont toujours pas fait. ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} m'informe qu'il m'enverra une copie de ce permis.

^{Articles 53-54 de la L.A.D.} et ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} me demandent de les suivre au bâtiment d'accueil, car ils veulent appeler M. Primeau en ma compagnie afin d'avoir le CA maintenant, mais il est absent au moment de l'appel. Je leur conseille d'appeler mon chef d'équipe afin d'avoir des précisions (et non pas un CA). Suite à la conversation avec M. Jean-Marc Levesque, celui-ci leur

3. Description de l'inspection

permet de remettre le remblai, que la pelle a mis dans l'eau afin de se faire un chemin pour réaliser les travaux, en berge (roches et terre), et replacer leur quai. Pour les autres travaux qu'ils comptent réaliser, ils doivent faire une demande de CA. Je reste pour les travaux autorisés que je filme (photo 5).

Articles 53-54 de la L.A.D.

me montre des grosses roches tombées dans l'eau qu'il voudrait enlever avec une chaîne. Je lui dis qu'aucune machinerie ne doit être là, et que je lui reviendrai avec l'information.

Articles 53-54 de la L.A.D.

, me jasant de tout et de rien durant les travaux autorisés, me dit que plusieurs espèces sont présentes sur le terrain dont une troisième génération de renards, et qu'il a souvent vu un style de "lézard" d'une bonne longueur (avec pattes et une nageoire), peut-être un triton, une salamandre, au bord de leur berge.

Je quitte les lieux à 12 h 00.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Articles 53-54 de la L.A.D.

Suite à l'appel de J à M. Primeau, M. Primeau lui envoie un courriel avec toutes les informations nécessaires pour une demande de CA. Il est donc informé du processus à faire.

Pour son permis fédéral qu'il devait me faire parvenir, Articles 53-54 de la L.A.D. ne l'a toujours pas trouvé en date du 20 juillet 2012.

Articles 53-54 de la L.A.D.

J'ai communiqué avec l le 20 juillet 2012, et lui ai dit que pour l'enlèvement de ses roches, il doit avoir un CA. Donc spécifier ces travaux dans sa demande de CA.

De plus, je communique avec le CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec) afin d'avoir des informations sur les espèces végétales et animales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées dans le secteur.

5. Conclusion

Lors de l'inspection effectuée le 16 juillet 2012, j'ai constaté les manquements à la Loi sur la qualité de l'environnement, soit :

- o Avoir exécuté des travaux ou des ouvrages en rive et littoral d'un cours d'eau sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al.1-2

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements :

Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :

Impact sur la santé ou l'environnement :

Il n'y a pas de risques observés d'atteinte à la santé humaine.

L'impact sur l'environnement est modéré considérant qu'un apport de sédiments au cours d'eau (fleuve Saint-Laurent) a été observé. La berge est à nue, couverte de roches et de sédiments fins qui, lors de pluie, peuvent être facilement lessivés et se retrouver dans le littoral.

Vulnérabilité du milieu récepteur :

Le milieu récepteur a un caractère sensible. Selon le CDPNQ, quelques espèces végétales seraient à risque dans ce secteur dont (carte 3) et quelques espèces animales dont plus particulièrement la grenouille des marais (susceptible) et la rainette faux grillon de l'Ouest (vulnérable) (carte 4).

J'évalue les conséquences du manquement comme étant modérées étant donné l'impact modéré sur l'environnement et la vulnérabilité du milieu récepteur.

Facteurs aggravants :

Il s'agit de la première offense de cet intervenant, et il a arrêté les travaux suite à notre demande de collaborer. De plus, il s'engage à faire une demande de certificat d'autorisation pour la suite de ses travaux.

Traitement recommandé : manquement modéré sans facteurs aggravants

6. Recommandations

Je recommande l'envoi d'un avis de non-conformité suite à des travaux réalisés en rive et littoral d'un cours d'eau (fleuve dans ce cas-ci) et à l'émission de sédiments dans le fleuve sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation. Cet avis recommandera un plan correctif afin de limiter l'apport en sédiments au fleuve et l'affaissement du muret.

Loi sur la qualité de l'environnement, article 22 al.1-2

De plus, je recommande d'imposer une sanction administrative pécuniaire (SAP), car il s'agit d'un manquement modéré sans facteurs aggravants. En fonction de la Directive sur le traitement des manquements, je recommande d'imposer la SAP pour le manquement à l'article 22 al. 1-2 de la Loi sur la qualité de l'environnement (avoir exécuté des travaux ou des ouvrages en rive et littoral d'un cours d'eau sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation). L'intervenant, Le Club nautique de Longueuil inc., est tenu de prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'apport en sédiments au cours d'eau et l'affaissement de son muret limitant ainsi un entreposage sécuritaire pour les bateaux à son quai.

L'article 115.25 (2) prévoit un montant de SAP de 5 000 \$ pour une personne morale. Dans ce cas-ci, il s'agit de l'entreprise Le Club nautique de Longueuil inc. (voir le registre dans le dossier).

Je recommande aussi de faire une inspection de suivi de l'avis de non-conformité émis, et des visites lorsque nous sommes à proximité du lieu.

Signature : Josée Chevette



Date de rédaction : 2012-07-20

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe, secteur hydrique

Signature :



Date :

12-08-29

Commentaires :

8. Carte

No : 1

Titre : Emplacement des travaux de dragage au Club nautique de Longueuil inc.



Produit par : Josée Chevette

Lieu : Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive, Longueuil

Échelle :

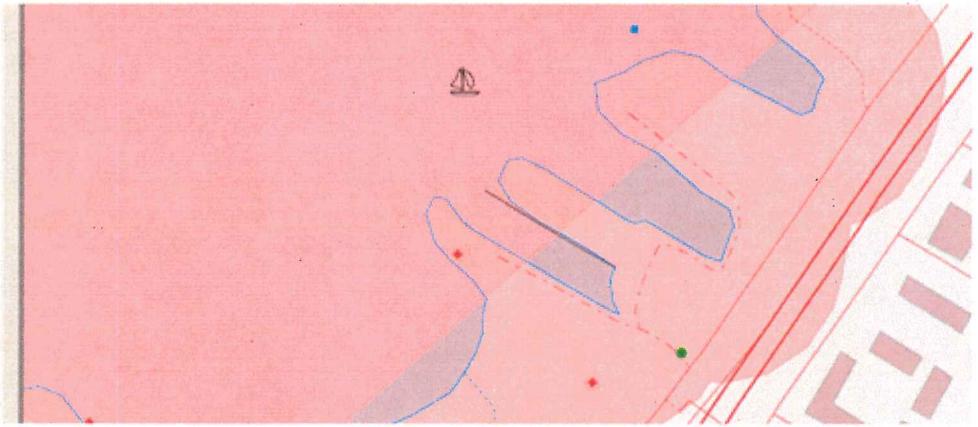
Note :

Amas rouge : Emplacement du dragage
Carré bleu : Bâtiment d'accueil

No : 2

Titre : Carte d'espèces à risque selon le CDPNQ

- Espèces à risque (CDPNQ)
- Point
- Surface
- Lieux sélectionnés
- Commerce
- Exploitation des ressources
- Immeuble et infrastructure
- Industrie
- Lieu d'élevage
- Lieu d'entreposage
- Lieu de traitement
- Stations résiduelles
- Milieu hydrique



Produit par : Josée Chevette

Note :

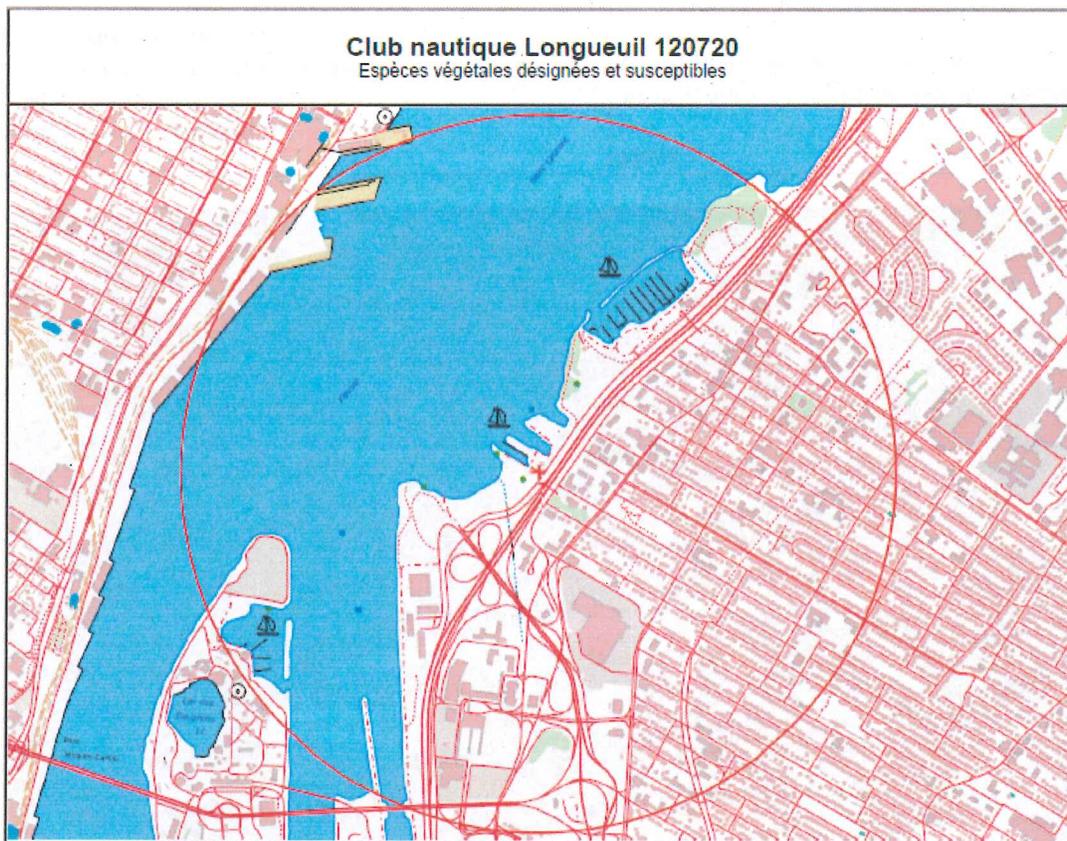
Lieu : Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive, Longueuil

Surface : Espèces animales à risque
Point rouge : Espèces végétales à risque

Échelle :

No : 3

Titre : Cartographie des espèces végétales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées



- Toutes les espèces végétales à risque
- Surface
- Requête - Toutes les esp. végétales à risque
- Surface
- Club nautique Longueuil
- + 45° 32' 03.8" - 73° 31' 03.6"

Échelle approximative : 1 / 21 617

500 m

Source(s) des données :
Carte à titre de support visuel seulement.

 SGBIO

Préparé par :
Robert Rubénovitch
2012-07-20

© Gouvernement du Québec, 2012

Communications Longueuil (A)

Produit par : Josée Chevette

Note :

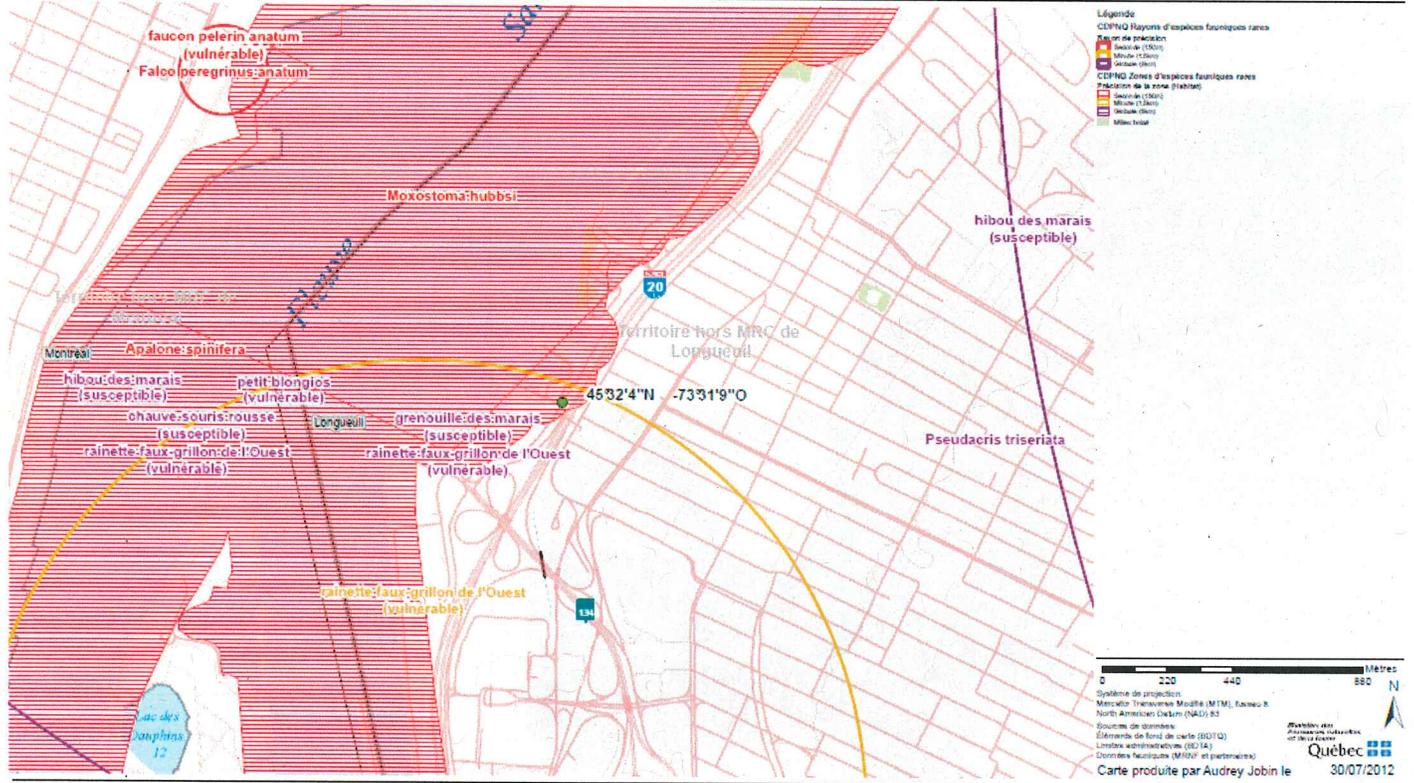
Lieu : Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive, Longueuil

Échelle :

No : 4

Titre : Cartographie des espèces animales menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

DOSSIER INFO 6504 Demande d'occurrence au CDPNQ concernant le club nautique de Longueuil Inc.



Produit par : Josée Chevette

Note :

Lieu : Club nautique de Longueuil inc.
601, chemin de la Rive, Longueuil

Échelle :

9. Photos

Photo no : 1

Fichier : 2012-07-10 009-001 à 003.jpg

Description :

Pelle mécanique en fonction lors de mon arrivée



Photo no : 2	
Fichier : 2012-07-10 012.jpg	
Description : Pelle mécanique utilisée	

Photo no : 3	
Fichier : 2012-07-10 009-010.jpg	
Description : État de la berge lors des travaux	

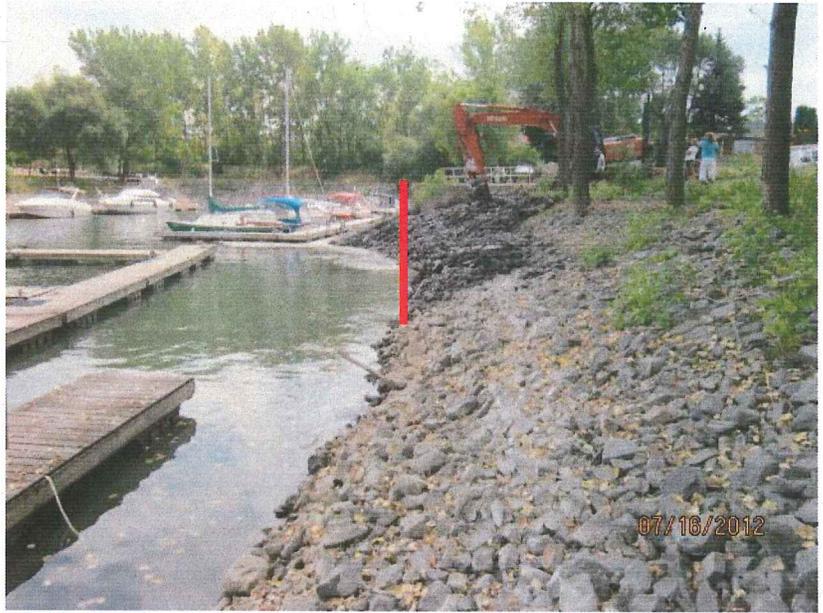
Photo no : 4	
Fichier : 2012-07-10 005-018.jpg	
Description : Berge durant les travaux non autorisés	

Photo no : 5

Fichier : 2012-07-10 021.jpg

Description :

Berge à la suite des travaux autorisés sur le champ



1. Identification

Date de l'inspection : 23 novembre 2012	Heure d'arrivée : 14h00	Heure de départ : 15h00
Inspecteur : Patricia Plante	Accompagné de : Monsieur Daniel Massicotte	

N° intervention : 300777755	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0384000	N° du rapport d'inspection : 400987052
N° demande : -	Type de demande : -
But de l'inspection : S'assurer que les travaux avaient cessé.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Club nautique de Longueuil inc.	
Nom usuel du lieu : -	
N° du lieu : X2137117	Type de lieu : marina, port et quai
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 601, chemin de la Rive Longueuil (Québec) J4H 4C9	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,534416666700;-73,519333333300	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Le Club Nautique Longueuil inc.		601, chemin de la Rive Longueuil (Québec) J4H 4C9	15722689

Conditions météo
Nuageux environ 10 degrés C.

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Articles 53-54 de la L.A.D.	Membre du comité administratif du Club Nautique de Longueuil	Articles 53-54 de la L.A.D.

Mode d'identification		
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à l'identification faite auprès de : Articles 53-54 de la L.A.D.		

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 20	Nombre de photos annexées au rapport : 15
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Patricia Plante avec un appareil photo de type Canon Powershot A1200 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\plapa01\7430-16-01-0384000\2012-11-23 Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.	
Voir les photos à l'Annexe 1	

Date de l'inspection : 23 novembre 2012	No de gestion documentaire : 7430-16-01-0384000
---	---

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Quai du Club Nautique de Longueuil
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Une SAP a déjà été émise, suite à l'inspection du 16 juillet 2012, pour avoir fait des travaux dans le littoral sans certificat d'autorisation. Le but des travaux était de récupérer les pierres de l'empierrement de la rive qui sont tombées dans l'eau et de les remettre sur la rive. Les pierres brisent les quais quand ceux-ci sont repoussés près de la rive par les vagues du fleuve. Selon ce que dit monsieur Articles 53-54 de la L.A.D. L'inspection avait pour but de nous assurer que les travaux n'avaient plus lieu et qu'aucun autre travail n'avait lieu.

3. Description de l'inspection

Arrivée vers 14 :00 au Club Nautique de Longueuil 601, chemin de la Rive Longueuil le 23 novembre 2012.

- Patricia Plante inspectrice du ministère fait la visite avec Articles 53-54 de la L.A.D. membre du comité d'administration rencontré sur place.
- Celui-ci lui montre le lieu des travaux. Il n'y a pas d'autres travaux de fait. On voit que des pierres se trouvent toujours au fond de l'eau.
- Une visite du reste du site n'a pas permis de constater d'autres travaux.

Fin de la visite 15 :00

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Aucune

5. Conclusion

Il n'y a pas de manquement au moment où cette inspection est faite.

6. Recommandations

Aucune

Signature : <i>Patricia Plante</i>	Date de rédaction : <i>27/11/2012</i>
------------------------------------	---------------------------------------

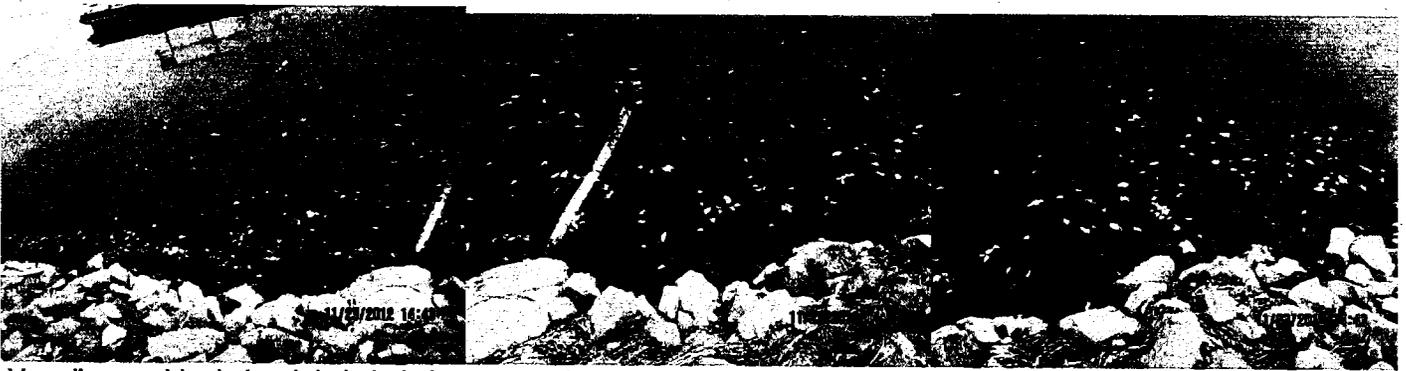
7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par: <i>Patricia Plante</i>	Fonction : <i>chef d'équipe</i>
Signature : <i>Patricia Plante</i>	Date : <i>2012-12-04</i>
Commentaires :	

Annexe 1
Photos



Photo à comparer avec la photo 2012-07-10 005 (small).jpg de Josée Chevrette dans son rapport du 16 juillet 2012. IMG 005.jpg



Vue d'ensemble du bord de la baie juste avant la zone de travaux (on fait face à l'Est) IMG 009-010-011.jpg



Dernier segment de la vue d'ensemble avant le mur de béton IMG 012.jpg



Zone des travaux IMG 014.jpg



suite zone des travaux IMG 016.jpg

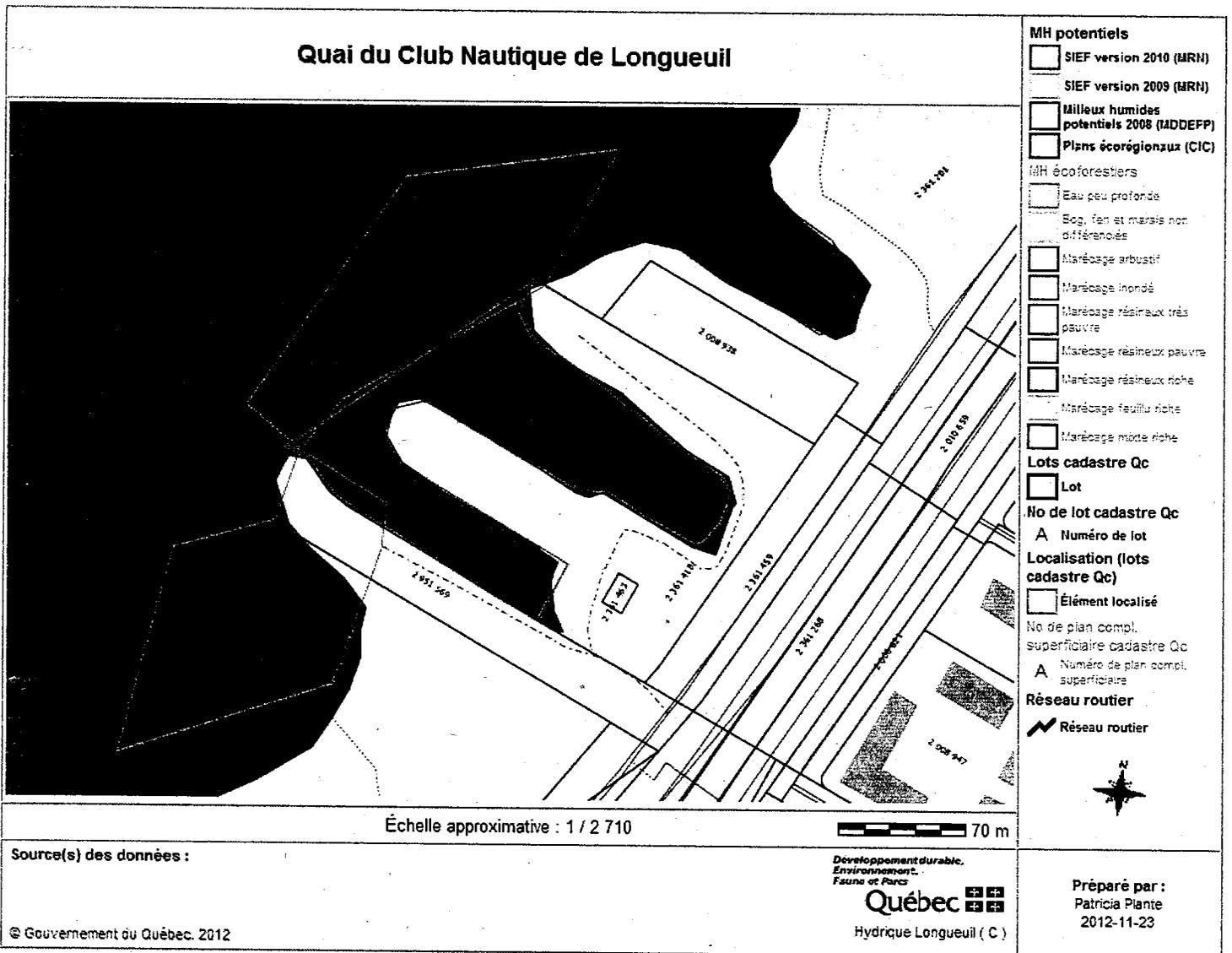


Suite de la vue d'ensemble, section passée le mur de béton IMG 018.jpg



Vue de la zone des travaux à partir de l'autre côté de la baie IMG 019.jpg

Annexe 2
Carte 1



Longueuil, le 24 septembre 2019

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

Société immobilière du Canada CLC limitée
À l'attention de 401846115
333 rue de la Commune Ouest
Montréal (QC) H2Y 2E2

N/Réf. : 7610-16-01-1185400
401855027

Objet : Dépôts de matières résiduelles (MR) et de matières dangereuses résiduelles (MDR) ainsi que l'entreposage de MDR non conformes au 1031, rue Pierre-Dupuy à Longueuil

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 14 août 2019 par un inspecteur de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant propriétaire d'un lieu ou des matières résiduelles et des matières dangereuses résiduelles ont été déposées à savoir des meubles et des matelas usés ainsi que des contenants d'huiles et de solvants usés, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2
- Ne pas avoir respecté une condition prescrite, relativement à des récipients de matières dangereuses résiduelles, à savoir des contenants d'huiles usées non fermés, non étanches et non en bon état.
Règlement sur les matières dangereuses, article 45 al. 1
- Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur soit des contenants d'huiles usées et de solvants usés.
Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 1

... 2

- Avoir entreposé à l'extérieur d'un bâtiment des contenants de matières dangereuses résiduelles (huiles usées et solvant usés) sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous abri.
Règlement sur les matières dangereuses, article 44

Correctifs à prendre pour remédier à la situation

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requises pour remédier à ce ou ces manquements.

Nous vous demandons aussi de nous transmettre d'ici le 18 octobre 2019 un plan des mesures correctives qui ont été ou qui seront mises en œuvre pour vous conformer à la loi. Par ailleurs, nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'infraction constitue un manquement distinct et qu'à défaut d'y remédier, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée.

Mesures administratives ou judiciaires

Par la présente, nous vous avisons que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

Si un avis de non-conformité vous a déjà été notifié par le passé, nous vous avisons par la présente que cela sera pris en considération dans toute décision relative à l'utilisation de toute mesure administrative ou judiciaire dont l'imposition d'une sanction administrative pécuniaire. Une telle sanction pourrait vous être imposée pour un manquement à la Loi sur la qualité de l'environnement ou à ses règlements. En vertu de l'article 115.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement, cette sanction serait de :

- 5 000 \$ - Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2
ou
- 3 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 44
ou
- 2 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 45 al. 1
ou
- 1 500 \$ - Règlement sur les matières dangereuses, article 46 al. 1 partie 1

Communication avec le Ministère

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec M. Yann Bureau au 450 928-7607, poste 264 ou à l'adresse courriel suivante :
yann.bureau@environnement.gouv.qc.ca.

De plus, pour obtenir plus d'informations sur les critères généraux guidant l'application des mesures administratives ou judiciaires, vous pouvez consulter le Cadre général d'application des sanctions administratives pécuniaires qui est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/renforcement/index.htm>).

ORIGINAL SIGNÉ

DP/YB/lmr

Danièle Poulin, chef d'équipe
Secteur industriel

1 Identification		
Date de l'intervention : 2019-08-14	Heure de début : 9 h 35	Heure de fin : 11 h 05
Intervention effectuée par : Yann Bureau		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande <input type="checkbox"/> SO	
N° de demande : 200701100	Type de demande : Plainte à caractère environnemental
Objet de la demande : Le plaignant a trouvé des chaudières d'huile usée abandonnées au 1031 Pierre-Dupuy à Longueuil.	

1.2 Intervention	
N° d'intervention : 301412578	Type d'intervention : Inspection
N° de gestion doc. : 7610-16-01-1185400	N° de document : 401846115
But de l'intervention : Vérifier le bien-fondé de la plainte pour la présence de contenants d'huiles usées sur le terrain du 1031 Pierre-Dupuy à Longueuil.	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +	
1	Nom du lieu : 901-1055 Rue Pierre Dupuy
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2181744 Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 1031, 901-1055 rue Pierre Dupuy longueuil (Québec) J4K 1A1
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : N :45,52275052 W :73,52518847

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +					
#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	Société immobilière du Canada CLC limitée	Propriétaire	1 University avenue Suite 1200 Toronto (Ontario) M5J 2P1	Y0600732	X2181744

4 Condition météo <input type="checkbox"/> SO					
Description : Beau temps					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Ensoleillé	Aucune	Aucune	Vitesse km/h	Direction	17 ° C
				—	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO					
#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.	
2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D.		
3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Articles 53-54 de la L.A.D.		

5.1 Mode d'identification			
But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : Articles 53-54 de la L.A.D.			

6 Plainte <input type="checkbox"/> SO			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	Plaignant contacté : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non

7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO	
Nombre de photos prises sur le terrain : 16	Nombre de photos intégrées au rapport : 16
<p>Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Yann Bureau avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L1. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.</p> <p>Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\burya01\7610-16-01-1185400</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.</p>	

7.1 Modification apportée aux photos numériques	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

8 Grille d'intervention annexée	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
--	---

9 Autre pièce annexée au rapport				↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Type de pièce	Numéro	Titre	
1	Sélectionner une valeur			

10 Équipement utilisé	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	---

11 Échantillon	↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
-----------------------	---

12 Mise en contexte	<input type="checkbox"/> SO
<p>Une plainte a été déposée le 2019-08-13 auprès du MELCC concernant un dépôt de seaux d'huiles usées abandonnées en face du 1031 rue Pierre Dupuy, Longueuil, J4K 1A1. Le plaignant explique avoir trouvé ces contenants abandonnés en bordure du stationnement.</p>	

13 Description de l'intervention	
<p>J'arrive sur le site à 9h35 (photo 1) et me dirige vers le 1031 rue Pierre Dupuy (photo 2). Il s'agit d'un entrepôt sans identification, et il n'y a personne. Après avoir sonné plusieurs fois au 1031, je fais le tour du site pour essayer de trouver par moi-même le dépôt d'huiles usées.</p> <p>Après quelques recherches, je finis par trouver le dépôt, dans les herbes hautes juste en bordure du stationnement en face de 1031 de part et d'autre d'un petit sentier (photo 3, 4 et 7). Je décide donc de refaire le tour des différents locaux et finis par trouver quelqu'un au Non visé par la demande. Articles 53-54 de la L.A.D. pour cette entreprise me reçoit et je l'informe de la plainte. Elle me demande à voir le dépôt d'huiles. Elle constate également le dépôt. Elle m'explique alors qu'elle arrive très tôt le matin, aux alentours de 5h30 et qu'elle n'a rien remarqué, ni vu de véhicules suspects. Cependant, elle m'explique que les fenêtres de leurs locaux donnent uniquement sur l'autre côté du bâtiment. Il en est de même pour tous les locaux. Elle m'indique également qu'une caméra de surveillance est installée, mais qu'elle ne couvre qu'une petite zone au niveau de leur porte d'entrée. Après avoir pris ses coordonnées, je lui laisse ma carte afin qu'elle puisse me prévenir en cas de nouveau dépôt.</p> <p>En retournant sur place, je constate qu'une personne est présente. Il s'agit de <small>Articles 53-54 de la L.A.J</small> qui s'est installé temporairement sur le stationnement à bord d'un camion de l'armée réaménagé en camping-car. Il est installé à 10m du dépôt de seaux d'huiles usées (voir photo 3). Il me confirme l'avoir vu, et me dit que ce dépôt est là depuis 4 ou 5 jours. Par contre, il me dit ne pas avoir vu l'auteur du dépôt.</p> <p>J'effectue ensuite mes constatations. Il y a en tout 31 contenants en plastique ou métal, d'une contenance de 20 litres (photos 5-7-8-12). 2 de ces contenants renferment des résidus de plâtre ou d'une matière similaire (photo 10). Les autres sont remplis d'huiles usées (photo 13). Les contenants étant plus ou moins étanches et ayant été déposés sans précaution, une partie d'entre eux a perdu partiellement son contenu, sur une surface plus ou moins égale à celle du dépôt (photos 6-9-11).</p> <p>Afin de vérifier le contenu, un des bidons a été ouvert. Il contient effectivement de l'huile usée et est plein à ras bord (photo 13). L'étiquette des contenants indique que ce sont originellement des contenants d'huile (photo 14). Les contenants en métal sont plus durs à ouvrir, donc ils n'ont pas été ouverts, mais ils semblent contenir la même chose. Cependant, une faible odeur de solvant émane de l'ensemble. Ces contenants de matières dangereuses résiduelles (MDR) ne sont pas entreposés conformément à la réglementation et ne sont pas identifiés ce qui constitue des manquements aux articles 44, 45 et 46 du RMD.</p> <p>Il est également à noter que les alentours contiennent de nombreux détritiques, dont un matelas et des coussins (photos 15 et 16). Rien ne permet de relier ces différents dépôts sauvages de matières résiduelles (MR) et MDR. Cela constitue cependant un manquement à l'art 66 al. 2 de la LQE.</p> <p>Aucun indice ne permet de définir avec précision la date de dépôt de ces différents détritiques et des bidons d'huile. Il n'est pas non plus possible de savoir qui a effectué ces dépôts sauvages de MR et MDR.</p>	

13 Description de l'intervention
Après avoir effectué mes constatations, je quitte le site vers 11h05.

14 Vérification complémentaire à l'intervention	☐ SO
<p>Une vérification auprès du cadastre et du rôle d'évaluation foncière (annexe 1) permet de retrouver le propriétaire du terrain qui est la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE, basée à Toronto.</p> <p>Je rappelle donc ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} pour lui demander à qui elle paye son loyer commercial, cette compagnie devant avoir un représentant au Québec.</p> <p>^{Articles 53-54 de la L.A.D.} confirme que le propriétaire est bien la SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA CLC LIMITÉE, et que son agent local est ^{Articles 53-5}.</p> <p>Le 19 août 2019, je contacte ^{Articles 53-54 de la L.A.D.} (annexe 2) qui me confirme que le terrain leur appartient.</p> <p>Mise au courant de la situation, celle-ci m'informe que compte tenu de la localisation de leur immeuble, ce genre de situation est récurrente, mais que d'habitude ce sont juste des débris ou des encombrants.</p> <p>Elle m'indique ne pas les avoir vu à son dernier passage sur site en début de mois.</p> <p>Elle m'indique donc qu'elle va faire évacuer ces bidons d'huile.</p> <p>Sa réponse étant satisfaisante, je lui demande de me faire un suivi de l'évacuation de ces MDR et de les faire évacuer sans tarder, ainsi que les sols contaminés, conformément à la réglementation et par une entreprise détenant les autorisations nécessaires.</p>	

15 Conclusion
<p>Suite à une plainte pour un dépôt de contenants d'huiles usagées en face du 1031 rue Pierre Dupuy à Longueuil, une inspection a été réalisée.</p> <p>Elle a permis de constater qu'effectivement 31 contenants de 20l ont été déposés de manière sauvage et illégale en bordure du stationnement des entrepôts de la rue Pierre Dupuy, ce qui confirme la validité de la plainte.</p> <p>Ce sont des contenants d'huiles usées, de résidus de construction (plâtre) et des solvants usés, du fait de l'odeur.</p> <p>Des contenants ont perdu une partie de leur contenu sur une surface à peu près équivalente à l'aire de dépôt, soit environ une vingtaine de mètres carré de sols contaminés à quelques endroits en surface.</p> <p>D'autres MR (vieux matelas etc...) ont été vus sur site, sans qu'il soit possible de relier ces dépôts entre eux.</p> <p>Il est impossible de préciser quand ont été effectués ces dépôts illégaux, ni par qui.</p> <p>Il y a donc manquement aux articles 44, 45, 46 du RMD ainsi qu'à l'article 66 al. 2 de la LQE.</p> <p>Le propriétaire du site a été mis au courant par le MELCC de la présence de ces MR et MDR dont il ignorait la présence et dont il n'est pas responsable, le dépôt ayant été fait de manière sauvage et illégale.</p> <p>Le représentant du propriétaire s'est engagé à disposer de l'ensemble conformément à la réglementation lors d'une conversation téléphonique le 19/08/2019.</p>

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés	↓ ↑ - + ☐ SO																	
<table border="1"> <tr> <td style="width: 5%;">1</td> <td style="width: 25%;"> Manquement : Étant propriétaire d'un lieu ou des matières résiduelles et matières dangereuses résiduelles ont été déposées ou rejetées à savoir des matelas et meubles usés ainsi que des contenant d'huiles usées et de solvants usés, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. Référence légale : Art 66 al. 2 de la LQE </td> <td rowspan="4" style="width: 20%; text-align: center; vertical-align: middle;"> Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Pas de risque de contamination. Lieu passant proche du fleuve. </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : Retour à l'état initial une fois les MR retirées </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Zone commerciale, faible surface mais proche du fleuve. </td> </tr> <tr> <td>2</td> <td> Manquement : Avoir entreposé à l'extérieur des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous abri. Référence légale : Art 44 RMD </td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;"> Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C+ </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Zone passante proche de la piste cyclable longeant le fleuve. Peu de MDR. </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Quantité faible mais proche du fleuve. </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Zone commerciale mais proche du fleuve. Quantité de MDR faible. </td> </tr> </table>	1	Manquement : Étant propriétaire d'un lieu ou des matières résiduelles et matières dangereuses résiduelles ont été déposées ou rejetées à savoir des matelas et meubles usés ainsi que des contenant d'huiles usées et de solvants usés, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. Référence légale : Art 66 al. 2 de la LQE	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Pas de risque de contamination. Lieu passant proche du fleuve.		Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : Retour à l'état initial une fois les MR retirées		Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Zone commerciale, faible surface mais proche du fleuve.		2	Manquement : Avoir entreposé à l'extérieur des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous abri. Référence légale : Art 44 RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C+	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Zone passante proche de la piste cyclable longeant le fleuve. Peu de MDR.		Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Quantité faible mais proche du fleuve.		Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Zone commerciale mais proche du fleuve. Quantité de MDR faible.	
1	Manquement : Étant propriétaire d'un lieu ou des matières résiduelles et matières dangereuses résiduelles ont été déposées ou rejetées à savoir des matelas et meubles usés ainsi que des contenant d'huiles usées et de solvants usés, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé. Référence légale : Art 66 al. 2 de la LQE	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : B																
Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Pas de risque de contamination. Lieu passant proche du fleuve.																		
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Très faible risque d'atteinte (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : Retour à l'état initial une fois les MR retirées																		
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Peu sensible (mineur) Explication : Zone commerciale, faible surface mais proche du fleuve.																		
2	Manquement : Avoir entreposé à l'extérieur des contenants de matières dangereuses résiduelles sans avoir respecté les conditions prescrites par l'article 44, à savoir ne pas les avoir entreposés dans un conteneur ou sous abri. Référence légale : Art 44 RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C+																
Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Zone passante proche de la piste cyclable longeant le fleuve. Peu de MDR.																		
Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Quantité faible mais proche du fleuve.																		
Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Zone commerciale mais proche du fleuve. Quantité de MDR faible.																		

3	Manquement : Ne pas avoir respecté une condition prescrite, relativement à un récipient de matières dangereuses résiduelles, à savoir un contenant fermé, étanche et en bon état. Référence légale : Art 45 al.1 RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : C
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Très faible risque d'atteinte (mineur) Explication : Contenants perdant leur contenu, proche de la piste cyclable, très passante.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur) Les conséquences sont : Réversibles en tout ou en partie Explication : Contenants perdant leur contenu, en quantité faible mais proche du fleuve.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur) Explication : Zone commerciale mais proche du fleuve.	
4	Manquement : Ne pas avoir apposé une étiquette indiquant le nom des matières entreposées, sur un contenant, un réservoir, une citerne ou un conteneur, à savoir Référence légale : Art 46 al.1. partie 1 RMD	Degré de gravité des conséquences : Mineur Gravité objective du manquement de catégorie : D+
	Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Explication : Exigence administrative.	
	Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur) Les conséquences sont : Complètement réversibles Explication : Exigence administrative.	
	Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Sans objet (nature administrative) Explication :	

16.1 Facteurs aggravants SO

16.2 Facteurs atténuants SO

<input checked="" type="checkbox"/>	Le ou les manquements constatés sont fortuits ou accidentels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant avait mis en place des mesures raisonnables de prévention pour protéger l'environnement et le ou les manquements sont survenus à la suite d'une défaillance ou d'un bris exceptionnels.
<input type="checkbox"/>	Le contrevenant au moment de la constatation du ou des manquements avait déjà pris des mesures pour corriger la situation, à savoir
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre facteur atténuant à considérer : L'intervenant veut remédier à la situation et a déjà entrepris des démarches en ce sens.

17 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : Mineur

Ainsi, je recommande d'émettre un ANC pour les manquements constatés. Effectuer un suivi pour la disposition conforme des MR et MDR ainsi que des sols contaminés.

Rédigé par : Yann Bureau	Fonction : Inspecteur
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature :

18 Vérification du rapport d'intervention SO

Approuvé par : Danièle Poulin	Fonction : Chef d'équipe du contrôle industriel
Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date :
Commentaires :	



DSCN0053.JPG

Photo 1: Vue globale du site.



DSCN0054.JPG

Photo 2: Vue du 1031 rue Pierre Dupuy.



DSCN0055.JPG

Photo 3: Remorque derrière laquelle est située le dépôt. On distingue à droite le camion de M Dallaire.



DSCN0056.JPG

Photo 4: Vue sur le dépôt de bidons d'huile à gauche du petit sentier.



DSCN0057.JPG

Photo 5: Une partie des bidons d'huile.



DSCN0058.JPG

Photo 6: Détail montrant l'état des bidons.



DSCN0059.JPG

Photo 7: Vue globale de l'ensemble du dépôt.



DSCN0060.JPG

Photo 8: Détail du dépôt à droite du petit sentier.



DSCN0061.JPG

Photo 9: Contamination du sol.



DSCN0062.JPG

Photo 10: Bidon contenant des résidus de plâtre ou assimilé.



DSCN0063.JPG

Photo 11: Fuite des bidons et contamination du site.



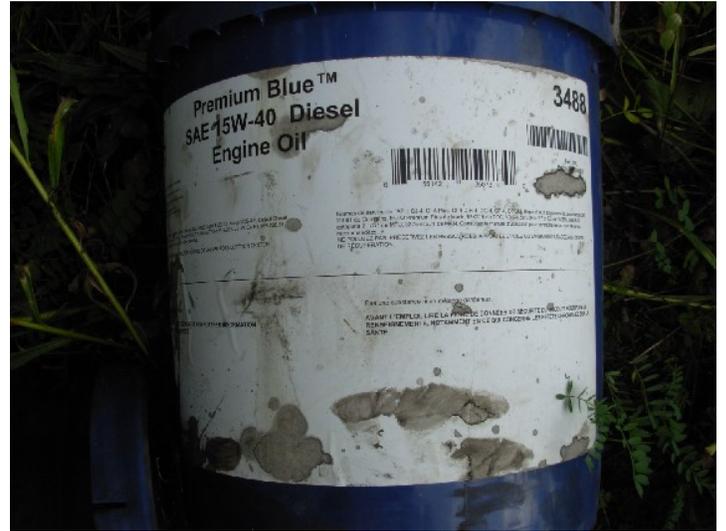
DSCN0064.JPG

Photo 12: Vue globale du dépôt côté droit du petit sentier.



DSCN0067.JPG

Photo 13: Constatation de la nature du contenu des bidons après ouverture.



DSCN0068.JPG

Photo 14: Etiquettes et mentions légales sur les contenants.



DSCN0065.JPG

Photo 15: Autres débris (matelas).



DSCN0066.JPG

Photo 16: autres débris (coussins).

COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

		# Intervention SAGO (UE) :	
		# C.R. COG : 16-UE-S-200617-60	
ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2020-06-17		Heure réception appel : 14:12	
Date événement : 2020-06-17		Heure événement :	
		Reçu par : Marlène Bernier	
		Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT			
Nom de la ville : Longueuil		Adresse de l'événement : 601	
N° de la ville : 58227		Chemin de la Rive, Longueuil J4H4C9	
Milieu touché		Précisions sur la localisation (point de repère) :	
1 : Eau		Club nautique de Longueuil	
2 : -----		Présence de cours d'eau à proximité :	
3 : -----		non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/>	
4 : -----		Nom(s) : Fleuve St-Laurent	
Précisions milieu touché : fleuve			
TYPE D'ÉVÉNEMENT			
Type d'événement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions :	
Description sommaire de l'événement : Appel reçu du service incendie de Longueuil - Déversement huile et essence dans le fleuve. La cause est un bateau incendié au club Nautique de Longueuil. Quantité inconnue au moment de l'appel.			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit (s) en cause : Hydrocarbures		Qté déversée : inconnue	
Détail : essence et huile		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause : -----		Qté déversée :	
Détail :		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause : -----		Qté déversée :	
Détail :		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	
		Qté réservoir (si connu) :	
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) : Pascal		Fonction :	
Organisme : Servide incendie de Longueuil		N° de téléphone : 450 #445-7680	
Nom personne à rappeler :		Fonction :	
ou IDEM à précédent <input type="checkbox"/>		N° de téléphone : #	
Organisme :		Adresse :	
		N° de téléphone : #	
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) :		Adresse :	
(personne ou cie)		N° de téléphone : #	
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/>			
N° de région : DR-16 Montérégie		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 14:14	
Nom de l'intervenant de garde UE : Stéphane De Gary		Heure du retour d'appel :	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) :			
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention :		<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	
Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	
Commentaires :			
		Signature intervenant UE : _____ DATE : _____	
Commentaires :			
		Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____	

COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

		# Intervention SAGO (UE) :	
		# C.R. COG : 16-UE-S-200709-66	
ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2020-07-09	Heure réception appel : 13:50	Reçu par : Kéven Racine	
Date événement : 2020-07-09	Heure événement : 13:40	Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT			
Nom de la ville : Longueuil		Précisions sur la localisation (point de repère) :	
N° de la ville : 58227		Adresse de l'événement : 601 Chemin de la Rive, Longueuil J4H4C9	
Milieu touché		Présence de cours d'eau à proximité :	
1 : Eau	2 : -----	3 : -----	4 : -----
Précisions milieu touché :		non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> Nom(s) :	
TYPE D'ÉVÉNEMENT			
Type d'événement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions :	
Description sommaire de l'événement : hydrocarbure 150 pieds par 30 pieds en surface. On ne sait pas quand cela est arrivé. pompe de cale d'une embarcation au quai ,mais on ne sait pas laquelle. Dans un bassin du club, alors fermé et ne peut se reprendre.			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit (s) en cause : Hydrocarbures	Détail :	Qté déversée : inconnue	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause : -----	Détail :	Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	Qté réservoir (si connu) :
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signallement) : <small>Articles 53-54</small> <small>Articles 53-54 de la</small>	Fonction : Gérant	N° de téléphone : <small>Articles 53-54 de la L.A.D.</small>	
Organisme : Club nautique de Longueuil			
Nom personne à rappeler : ou IDEM à précédent <input type="checkbox"/>	Fonction :	N° de téléphone : #	
Organisme :	Adresse :	N° de téléphone : #	
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : <i>(personne ou cie)</i>	Adresse :	N° de téléphone : #	
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/>			
N° de région : DR-16 Montérégie		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 13:58	
Nom de l'intervenant de garde UE :		Heure du retour d'appel :	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 14:14			
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention :		<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	
Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	
Commentaires :			
Signature intervenant UE : _____ DATE : _____			
Commentaires :			

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

COMPTE RENDU D'APPEL LIGNE UE

Intervention SAGO (UE) :

C.R. COG : 16-20140910-2912

ALERTE Ligne UE ou Ligne COG

Date de l'appel au COG : 2014-09-10

Heure réception appel : 19 h 05

Reçu par : Didier Rochette

Date événement : 2014-09-10

Heure événement : 18 h 31

Remarque(s) :

LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nom de la ville : Longueuil

Adresse de l'événement : **face au
601 chemin de la Rive**

Précisions sur la localisation (point de repère) :
Près de la Marina

N° de la ville : 58227

Milieu touché

Présence de cours d'eau à proximité :
non oui Nom(s) :

1 : Eau

2 : -----

3 : -----

4 : -----

Précisions milieu touché :

TYPE D'ÉVÉNEMENT

Type d'événement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures

Autre :

Situation maîtrisée : Oui

Non (risque d'aggravation)

Précisions :

Description sommaire de l'événement : Le service incendie de Longueuil nous a communiqué la présence d'hydrocarbures au large du 601 chemin de la rive à Longueuil. L'origine est inconnue.

Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) : Pompiers

PRODUIT(S) EN CAUSE

Produit (s) en cause : Hydrocarbures

Détail : Probablement
diesel

Qté déversée :
inconnue

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause : -----

Détail :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Produit (s) en cause (**autres**) :

Qté déversée :

Qté réservoir (si connu) :

Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :

COORDONNÉES

Nom interlocuteur (signalement) : François

Fonction : opérateur 50431

N° de téléphone : 450 445-7680 #

Organisme : Service incendie Longueuil

Nom personne à rappeler :

Fonction :

N° de téléphone : - #

ou IDEM à précédent

Organisme :

Adresse :

N° de téléphone : - #

Nom (personne ou cie) du responsable

Adresse :

N° de téléphone : - #

présupposé de l'urgence (si différent) :

SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat ou Différé

N° de région : DR-16 Montérégie

Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 19 h 08

Nom de l'intervenant de garde UE : Daniel Tremblay

Heure du retour d'appel : 19 h 10

Commentaires :

Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 19 h 37

Signature COG : _____ DATE : **2014-09-10**

SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT

Intervention :

dossier transféré au CCEQ, secteur -----

Signalement Téléphonique Terrain

dossier transféré autre secteur :

Commentaires :

Signature UE : _____ DATE : _____

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

		# Intervention SAGO (UE) :	
		# C.R. COG : 16-UE-S-200723-109	
ALERTE Ligne UE <input checked="" type="checkbox"/> ou Ligne COG <input type="checkbox"/>		Signalement rattaché à (# C.R. COG) :	
Date de l'appel au COG : 2020-07-23		Heure réception appel : 17:13	
Date événement : 2020-07-23		Heure événement : 15:30	
		Reçu par : Marie-Christine Paré	
		Remarque(s) :	
LOCALISATION DE L'ÉVÉNEMENT			
Nom de la ville : Longueuil		Adresse de l'événement : 601	
N° de la ville : 58227		Chemin de la Rive, Longueuil	
		J4H4C9	
Milieu touché		Précisions sur la localisation (point de repère) :	
1 : Eau		Club nautique Longueuil. Bassin portuaire de la marina	
2 : -----		Présence de cours d'eau à proximité :	
3 : -----		non <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/>	
4 : -----		Nom(s) : Fleuve Saint-Laurent	
Précisions milieu touché :			
TYPE D'ÉVÉNEMENT			
Type d'événement : Déversement ou fuite d'hydrocarbures		Autre :	
Situation maîtrisée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> (risque d'aggravation)		Précisions : Rien n'a été mis.	
Description sommaire de l'événement : L'appelant signale un déversement eau de fond de cale mélangé avec des résidus d'huile d'une tache de 20 pieds par 20 pieds dans le bassin portuaire de la marina. Présentement, le courant et le vent pousse ça vers intérieur bassin et non dans le fleuve.			
Il y a 1 semaine un bateau qui coulait car il avait un problème d'infiltration, le bateau est Caroline 2 et il est toujours dans l'eau. L'appelant mentionne que suite à cela il y a 7 canards qui sont morts en une fin de semaine suite à la dernière pollution.			
Intervenants sur place ou appelés (pompiers, policiers, récupérateurs, signaleurs, Ministère, etc.) :			
PRODUIT(S) EN CAUSE			
Produit (s) en cause : Hydrocarbures		Qté déversée : Tâche de 20 pieds par 20 pieds	
Détail : EAU de fond cale et résidus huiles		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause : -----		Qté déversée :	
Détail :		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause : -----		Qté déversée :	
Détail :		Qté réservoir (si connu) :	
Produit (s) en cause (autres) :		Qté déversée :	
Qté réservoir (si connu) :			
Remarques (produit(s) en cause et quantité(s)) :			
COORDONNÉES			
Nom interlocuteur (signalement) : <small>Articles 53-54</small>		Fonction : Gérant	
<small>Articles 53-54 de la</small>		N° de téléphone : #450-646-0197	
Organisme : Club nautique		<small>Articles 53-54 de la L.A.D.</small>	
Nom personne à rappeler :		Fonction :	
ou IDEM à précédent <input checked="" type="checkbox"/>		N° de téléphone : #	
Organisme :		Adresse :	
		N° de téléphone : #	
Nom du responsable présumé de l'urgence (si différent) : <i>(personne ou cie)</i>		Adresse :	
		N° de téléphone : #	
SIGNALEMENT TRANSFÉRÉ EN : Immédiat <input checked="" type="checkbox"/> ou Différé <input type="checkbox"/>			
N° de région : DR-16 Montérégie		Heure d'alerte à l'intervenant de garde UE : 17:22	
Nom de l'intervenant de garde UE : Caroline Bellemare		Heure du retour d'appel :	
Commentaires :			
Traitement du cas par le COG terminé à (heure) : 17:27			
SECTION À L'USAGE D'UE SEULEMENT			
Intervention :		<input type="checkbox"/> dossier transféré au CCEQ, secteur -----	
Signalement <input type="checkbox"/> Téléphonique <input type="checkbox"/> Terrain <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> dossier transféré autre secteur :	
Commentaires :			

Signature intervenant UE : _____ DATE : _____

Commentaires :

Signature du coordonnateur : _____ DATE : _____

	RAPPORT D'INTERVENTION D'URGENCE Centre de contrôle environnemental du Québec
	Direction régionale de l'Estrie et de la Montérégie Région : Montérégie

INTERVENTION TERRAIN

1 Identification			
Date de l'événement :	2020-06-17	Heure de l'évènement :	h
Date du signalement :	2020-06-17	Heure du signalement :	h
Date de l'intervention :	2020-06-17	Heure de début :	h
		Heure de fin :	h
Intervention effectuée par : Stéphane De Garie			
Accompagné par : - + <input checked="" type="checkbox"/> SO			

1.1 Demande	
N° de demande :	200394964
Type de demande :	Urgence
Objet de la demande : Intervention d'Urgence-Environnement 2014-2050 Montérégie	

1.2 Intervention	
N° d'intervention :	301468671
Type d'intervention :	Intervention d'urgence-environnement (terrain)
N° de gestion doc. :	7110-16-20-58227
N° de document :	401929205
But de l'intervention : Embarcation en flammes à la marina Club nautique de Longueuil, 601, chemin de la Rive à Longueuil	
Catégorie : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	

1.3 Signalement			
Nom	Fonction	Organisme	N° de téléphone
Pascal	Répartiteur	Service de sécurité incendie de Longueuil	----:450 445-7680

1.4 Produits en cause	- + <input checked="" type="checkbox"/> SO
------------------------------	--

2 Lieu concerné par l'intervention		- +
1	Nom du lieu : Club nautique de Longueuil inc.	
	Nom usuel du lieu :	
	N° du lieu :	X2137117
	Type de lieu :	marina, port et quai
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 601, chemin de la Rive Longueuil (Québec) J4H 4C9	
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,534416666700:-73,519333333300	
Milieu impacté : <input type="checkbox"/> Eau <input checked="" type="checkbox"/> Air <input type="checkbox"/> Sol Infrastructure : <input type="checkbox"/> Souterraine <input checked="" type="checkbox"/> Surface		

3 Intervenant du lieu					- +
Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO	
Le Club Nautique Longueuil inc.	Propriétaire	601, chemin de la Rive Longueuil (Québec) J4H 4C9	15722689	X2137117	

4 Condition météo					<input type="checkbox"/> SO
Description : Oulàlà fait chaud					<input checked="" type="checkbox"/> Précisions
État du ciel	Obstruction à la visibilité	Précipitations	Vent		Température
Ensoleillé	Aucune	Aucune	Vitesse km/h	Direction	° C
				—	

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C)					- + <input type="checkbox"/> SO
R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			---	

5.1 Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
		<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/Identification faite auprès de :		

6 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 02	Nombre de photos intégrées au rapport : 02
--	---

Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Stéphane De Garie avec un appareil photo de type Sony Cyber-Shot. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants : M:\Rég-16\degst01\Autres Dossiers\7110-16-20-301468671 Club nautique de Longueuil\2020-06-17

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.

6.1 Modification apportée aux photos numériques - + SO

7 Grille d'intervention annexée SO

8 Autre pièce annexée au rapport - + SO

9 Équipement utilisé - + SO

10 Échantillon - + SO

11 Journal des opérations (rapport détaillé) - +

Date		Heure	Activités			
1	2020-06-17		De :	14 :30	À :	15 :00
Présence sur les lieux.						
Mesures de confinement mises en place par le personnel de la marina, le feu de moteur est éteint à mon arrivé.						
Aucun déversement n'est observé dans la zone confinée par les boudins mis en place.						
L'embarcation peut être sortie de l'eau pour effectuer les réparations requises.						

12 Vérification complémentaire à l'intervention SO

13 Conclusion

Aucun déversement ne s'est produit lors de cet incident qui n'a fait aucune victime.

14 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + SO

15 Autres éléments pertinents SO

16 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer cette intervention.

Rédigé par : Stéphane De Garie	Fonction : Intervenant Urgence-Environnement
---------------------------------------	---

Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date de signature : 2020-06-22
-----------------------------------	---------------------------------------

17 Vérification du rapport

Approuvé par : Christian Blanchette	Fonction : Coordonnateur régional des mesures d'urgence
--	--

Signature : ORIGINAL SIGNÉ	Date :
-----------------------------------	---------------

Commentaires :



DSC02838.JPG
Le moteur et la plage arrière de l'embarcation ont souffert de l'incendie



DSC02839.JPG
Un confinement a été déployé par le personnel de la marina, aucun déversement n'a été constaté dans la superficie restreinte par les absorbants